

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le vendredi 10 avril 2026

## DÉLIBÉRATION – CFVU-2026-FORMATION-18

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

## APPROUVE LES MISES A JOUR DU REGLEMENT DES JURYS – 2026/2027

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les mises à jour du règlement des jurys – 2026/2027, présentées à la commission de la formation et de la vie universitaire du vendredi 10 avril 2026 et annexées à la présente délibération ;

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :**

### ARTICLE 1 :

**Approuve à l'unanimité**, les mises à jour du règlement des jurys – 2026/2027, telles que définies dans les documents annexés à la présente délibération.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

*La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le vendredi 10 avril 2026*

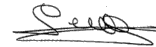
Fait à Créteil, le vendredi 10 avril 2026

**Le Vice-Président Formation et de la  
Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil**



Karine BERGÈS

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 40</b>	<b>DÉCOMPTE DES VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 38</b>	Votants : 12
<b>Quorum : 20</b>	<b>Votes exprimés : 23</b>
Membres présents : 12	<b>Pour : 23</b>
Membres représentés : 11	Contre : 0
<b>Total des membres présents et représentés : 23</b>	Abstentions : 0

**Modalités de recours** : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*